



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 02/2021

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 3 MAI 2021

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 287'500.00 au maximum pour couvrir
les frais liés à la réfection de la route de Chaude – Sonchaux**

Date de la commission : lundi 17 mai 2021 à 19h.00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection de la route de Chaude – Sonchaux.

2. Préambule

La route de Chaude – située sur le territoire de la Commune de Villeneuve – dessert également le hameau de Sonchaux, l'auberge communale et les hauts de la Commune (aire de décollage des parapentistes, Sautodoz, et les Rochers-de-Naye).

A ce jour ce hameau compte une cinquantaine d'habitants, dont une dizaine qui vivent à l'année. Il est accessible soit par l'Est de la Commune de Villeneuve (route de Chaude ouverte toute l'année) soit par l'Ouest de la Commune de Montreux (route fermée en hiver en raison de risques élevés d'avalanches). La route de Chaude est donc le seul itinéraire pour accéder aux habitations de Sonchaux en hiver.

Bien que ces travaux se situent sur une route n'appartenant pas à la Commune de Veytaux, il nous paraît nécessaire et opportun de participer financièrement à son entretien vu qu'elle est empruntée à l'année par nos habitants, et pendant la saison estivale par les clients de l'auberge communale, et les randonneurs. De plus, cette chaussée est utilisée par notre Commune pour l'entretien de nos forêts.

3. Situation

- La situation et les destinations possibles de cette route sont particulières. Elle permet à la fois de rejoindre le col de Chaude et les chalets d'alpages de la Commune de Villeneuve situés dans le vallon de la Tinière, mais également de rejoindre le hameau de Sonchaux situé sur le territoire de la Commune de Veytaux.
- Il existe un accord qui lie les deux Communes pour le déneigement ; chaque Commune s'engage à déneiger la partie qui dessert les habitations situées sur son territoire.
- Les Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) ont utilisé de manière accrue cette route lors des travaux entrepris entre 2010 et 2017 pour augmenter la puissance de leur centrale hydroélectrique de Veytaux. Des camions ont utilisé ce tronçon pour mener des matériaux sur le site de Sonchaux.
- Une convention a été signée entre les FMHL et la Commune de Villeneuve le 19 juillet 2010, concernant la participation financière des FMHL à la réfection de la route après travaux. Une indemnité de CHF 425'000.00 a finalement été négociée en 2017.
- Un dossier pour une demande de subventions auprès de la DGAV (Service des Améliorations Foncières) et de la DGE (Service des Forêts) du Canton a été établi par la Commune de Villeneuve.

4. Description des travaux

Des travaux urgents de réfection de cette chaussée et des ouvrages d'art (ponts) sont entrepris par la Commune de Villeneuve, et sous sa direction. Cette route souffre en particulier de tassements, de fissures et de nombreux dégâts sur le revêtement. Voilà plus de dix ans que les Municipalités des deux Communes discutent/négocient pour entreprendre une réfection lourde de cette chaussée.



4.1. Travaux liés à la chaussée

Les travaux prévus sont les suivants :

- Fraisage des enrobés existants, broyage du coffre de route existant et compactage.
- Stabilisation du coffre de chaussée avec du ciment.
- Création et pose de grilles de route et évacuation des eaux dans le terrain aval, soit environ 90 grilles.
- Pose de 720 mètres linéaires de bordures et aménagement des bords de la chaussée.
- Pose d'un enrobé monocouche de 7 cm sur toute la chaussée, soit 30'000 m².

4.2. Travaux liés aux ouvrages d'art (ponts)

Les travaux prévus sont les suivants :

- Elargissement du virage V6 (pour permettre le passage de camions avec remorques transportant du bois), notamment avec la pose de micropieux, l'exécution d'une dalle en béton, des fondations en béton, et la modification des glissières.
- Réfection des surfaces des virages V1-V5-V6, notamment avec le piquage des surfaces de béton sur 3 cm, et la pose de béton fibré.

Deux procédures de marchés publics ont été nécessaires pour établir le coût de l'ensemble de ces travaux, dont le résultat a abouti au choix de deux entreprises différentes. La cohabitation entre les deux entreprises ne devrait pas poser de problèmes, les travaux pouvant parfaitement être exécutés en même temps, sans perturbation dans l'avancement des chantiers respectifs.

5. Coût des travaux

Le coût global des travaux, soumissions rentrées, est le suivant :

Route/chaussée

- Honoraires d'ingénieurs pour les études et l'avant-projet	CHF	32'848.50
- Honoraires d'ingénieurs pour la réalisation du projet	CHF	30'694.50
- Travaux de génie civil pour la chaussée	CHF	1'383'574.73
- Divers et imprévus	CHF	<u>156'165.00</u>
<i>Sous-total : route/chaussée</i>	<i>CHF</i>	<i>1'603'282.75</i>

Ouvrages d'art

- Honoraires d'ingénieurs pour simulation circulation V6 et V7	CHF	7'681.30
- Honoraires ingénieurs pour étude statique V6	CHF	8'159.60
- Sondages pour étude statique sur V6	CHF	5'962.30
- Honoraires laboratoire essais et analyses	CHF	17'309.65
- Honoraires ingénieurs pour les études et l'avant-projet V6	CHF	3'412.20
- Honoraires ingénieurs pour la réalisation du projet V6	CHF	44'605.05
- Honoraires pour étude, réalisation du projet des assainissements béton V1-V5-V6	CHF	48'050.35
- Honoraires géotechnicien pour l'élargissement V6	CHF	32'310.00
- Honoraires géomètre pour élargissement V6	CHF	5'385.00



- Travaux de génie civil pour élargissement V6, assainissement béton V1-V5-V6	CHF	908'604.95
- Divers et imprévus pour élargissement V6	CHF	32'310.00
- Divers et imprévus pour assainissement béton	CHF	<u>65'530.70</u>
<i>Sous-total : ouvrages d'art</i>	CHF	<i>1'179'321.10</i>

Frais de mise à l'enquête publique

- Honoraires géomètre	CHF	14'000.05
- Travaux de carottage et mesures HAP	CHF	3'581.00
- Honoraires ingénieurs pour mise à l'enquête publique	CHF	23'220.40
- Frais divers de publication	CHF	500.00
- Frais autorisations et permis	CHF	2'500.00
- Honoraires ingénieurs pour demande subvention cantonale, rapports, notice d'impact	CHF	<u>7'594.00</u>
<i>Sous-total : frais de mise à l'enquête publique</i>	CHF	<i>51'395.45</i>

Montant total des travaux TTC (CHF 2'833'999.20), arrondi à CHF 2'835'000.00

6. Programme des travaux

La réalisation de ces travaux, entrepris par la Commune de Villeneuve, débutera le 10 mai 2021 pour une durée de 4 mois environ.

7. Aspects financiers – Personnel et environnement

7.1 Participation / subvention

Les démarches et négociations entreprises par la Municipalité de Villeneuve, appuyée par son Bureau Technique et par les bureaux d'ingénieurs mandatés, ont permis d'obtenir les subventions suivantes pour la réalisation de l'ensemble du projet. A noter que ces subventions portent sur une largeur de chaussée de 3,5 mètres, soit la largeur nécessaire pour une route destinée à l'exploitation forestière. Elles ne correspondent donc pas totalement aux montants nécessaires à la réfection totale de la chaussée, celle-ci étant, par endroit, plus large.

- Subvention du Canton de Vaud DGE, Service des Forêts (à déduire) au taux de 70%, soit CHF 1'117'587.25, arrondi à CHF 1'117'000.00 ;
- Subvention du Canton de Vaud DGAV, Service de l'agriculture (à déduire) au taux de 20% soit CHF 319'310.65, arrondi à CHF 319'000.00 ;
- Subvention des FMHL, suite à la convention signée le 19 juillet 2010 lors des travaux d'agrandissement de la centrale hydroélectrique pour participation à la réfection lourde de la chaussée (à déduire) : CHF 425'000.00.

7.2 Montant net à charge de la Commune de Veytaux

Comme décrit au chapitre 2. « Préambule », la route de Chaude dessert le hameau de Sonchaux, les habitations, l'auberge communale, les hauts de la Commune, et l'exploitation forestière. Il paraît donc judicieux que la Commune de Veytaux participe financièrement à l'entretien de cette route.

Après discussions avec la Municipalité de Villeneuve, un accord a été trouvé pour une prise en charge rationnelle de ces frais par notre Commune, eu égard de l'usage que nous en faisons.



Ainsi, la Municipalité propose à votre Conseil de prendre en charge la somme forfaitaire de CHF 287'500.00 (subventions déjà déduites), selon le détail ci-dessous :

- CHF 57'500.00 représentant le 50% de la réfection des ouvrages d'art (ponts) ;
- CHF 150'000.00 représentant le 16% de la réfection de la route, proportionnellement le tronçon de route qui part du « Y » (embranchement Col de Chaude) en direction de Sonchaux ;
- CHF 80'000.00 pour l'agrandissement et la consolidation des virages, afin de faciliter le passage de camions forestiers avec remorques.

7.3 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 2'872'941.15. Au 13 avril 2021, ils se montent à CHF 2'301'990.93.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 460'000.00. Un montant de CHF 570'000.00 a été emprunté en fin d'année 2019 afin de financer les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis No 11/2018). Suite à l'encaissement des subventions et du retour du fonds de péréquation (dépenses thématiques), cet emprunt sera remboursé à son échéance, soit le 3 juin 2021.

La Municipalité vous propose de financer la participation de la Commune de Veytaux par le compte de fonctionnement en 2021 (compte 43.3140 « entretien routes et quais »). Cette manière de procéder permettrait d'encaisser dans le cadre des dépenses thématiques une participation de l'ordre de CHF 201'000.00, soit environ le 70% des frais mentionnés ci-dessous. Le détail de cette opération est le suivant :

- Participation aux travaux d'entretien	CHF	287'500.00
- Prise en charge par le biais des dépenses thématiques, estimation	CHF	- 201'000.00
Solde à charge de la Commune	CHF	86'500.00

Le solde à charge de la Commune de Veytaux de CHF 86'500.00 sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve entretien des routes (compte 9281.43), qui présente un solde de CHF 142'409.05 au 31 décembre 2020. De ce fait, l'impact de cette charge supplémentaire sur les comptes 2021 sera nul.

Le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie. Par ailleurs, à la vue des disponibilités de la Commune à ce jour et dans l'attente du retour de la péréquation intercommunale qui interviendra courant 2022, nous utiliserons la limite de crédit disponible auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

7.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

7.5 Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.



8. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 02/2021 de la Municipalité du 19 avril 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection de la route de Chaude – Sonchaux.
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement à la réalisation des travaux sur le route de Chaude – Sonchaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 201'000.00 ;
 - Trésorerie courante : CHF 86'500.00 ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2021, soit :
 - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 287'500.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 201'000.00 ;
 - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 86'500.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 19 avril 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  La Secrétaire : 

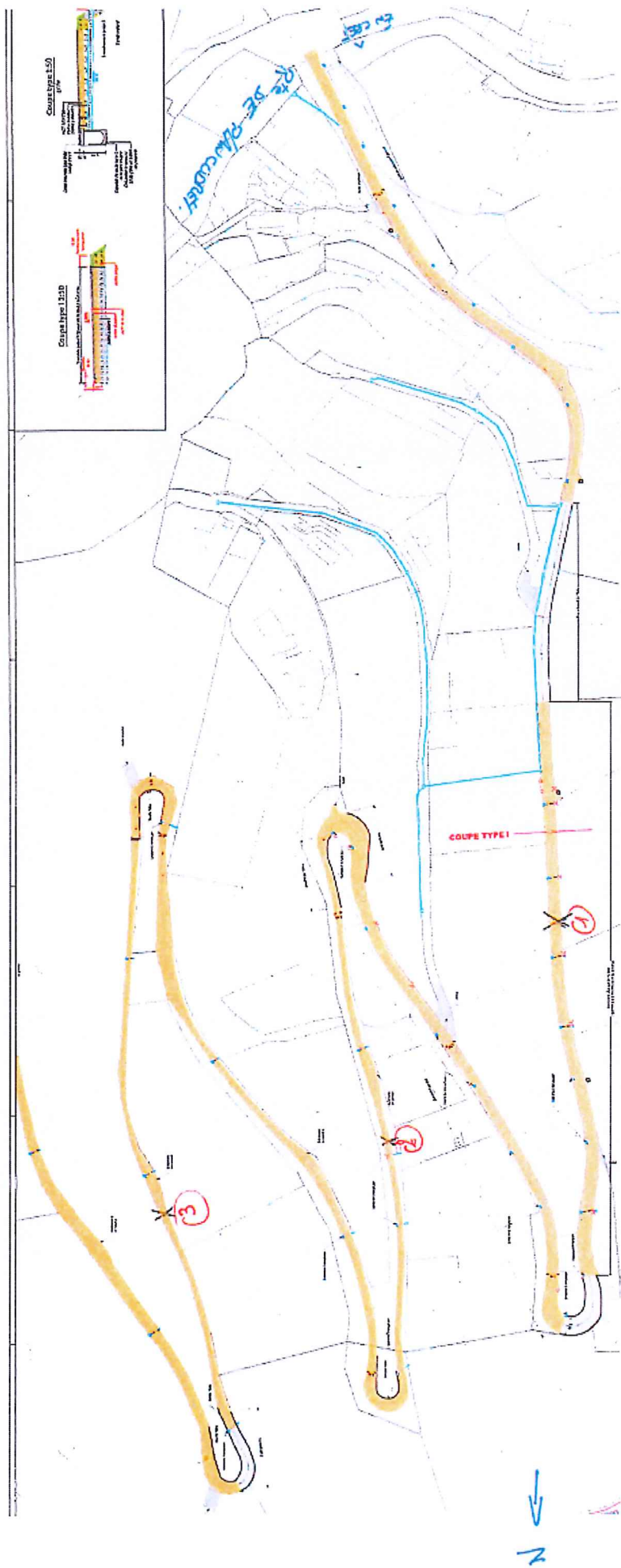
C. Chevalley  B. Menétrey

Annexes

- 1 plan de situation général
- 2 plans de détails des virages

Délégué municipal : Monsieur Ph. Andler, Conseiller municipal





COMMUNE DE VILLENEUVE
 ROUTE DE CHAUDE

Réfection de la route - Phase 2
Situation et coupes type

Date: 11/03/2021
 Scale: 1:1000
 Author: SABERT
 Status: EXECUTION

N°	Libellé	Quantité	Unité	Remarque
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

Légende
 - Couche type I 1.50
 - Couche type II 1.50
 - Couche type 1.50

